



Séance du Bureau Syndical du 22 juin 2011

Extrait du Procès Verbal des délibérations

L'an deux mille onze le vingt deux Juin à 15h00, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, désignés par leurs assemblées délibérantes respectives, se sont réunis dans les locaux du SICTIAM (2323, Chemin de Saint Bernard 06220 VALLAURIS), sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - Vice Président,
- M. Jean-Pierre ODDES - Vice Président,
- M. Raoul VERANY - Vice Président,
- M. Jean-Marc BONNET - Vice Président,
- M. Gérard BOUQUIGNAUD - Vice Président,
- M. André FONTENY - déléguée titulaire de la commune St Dalmas le Sauvage,
- M. Hervé ROMANO - déléguée titulaire du Sivu Pays d'Accueil 06,
- M. Jean-Louis BRELLE - déléguée titulaire de la commune de Pierrefeu,
- M. Guillaume DECARD - déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération Fréjus St Raphaël,

Étaient représentés :

Étaient absents :

- M. Joseph LE CHAPELAIN- Vice Président
- Mme Eliane FERAUD- Vice Présidente
- M. Frédéric FOUASSIER- Vice Président
- Mme Danièle RAYBAUD- déléguée titulaire de la commune de La Penne
- Mme Denise LEIBOFF- déléguée titulaire de la commune de Lieuche
- Mme Sophie DESCHARENTRES- déléguée titulaire de la commune de Biot

Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - directeur général du SICTIAM, M. Jean-Marie MERCOLINO – directeur général adjoint du SICTIAM , M. Thierry THAON, M. Pierre PINTARIC, M. Stéphane VANGHELUWE.

Monsieur VERANY, Vice Président a été nommé secrétaire.

18 / - Bilan du pilote national RGS (référentiel général de sécurité) - création d'un comité d'homologation

Monsieur le Président poursuit :

« Le RGS est constitué d'un ensemble de textes à caractère réglementaire (arrêté du premier ministre du 6 mai 2010) et les systèmes d'information des collectivités devront, théoriquement, être rendus conformes dans les 3 années qui suivent (au plus tard en mai 2013) ; les systèmes d'information mis en œuvre après le 6 mai 2010 doivent être rendus conformes dans l'année qui suit ; quant aux systèmes d'information mis en œuvre à partir de novembre 2010, ils doivent être conformes d'emblée.

Or à l'heure actuelle, aucune méthodologie n'existe pour la mise en place d'une telle homologation.

Le SICTIAM a été sollicité par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) pour être pilote national en terme d'homologation RGS.

L'objet de ce pilote était de réaliser la documentation et la méthodologie permettant d'obtenir cette homologation pour des applications utilisées par les collectivités territoriales et établissements publics locaux adhérents du SICTIAM, et le SICTIAM lui même.

Je précise que la démarche d'homologation RGS couvre les systèmes permettant des échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives.

Après plus de 8 mois de travail, nous avons pu finaliser, en partenariat avec l'ANSSI, un mode de fonctionnement pour l'homologation d'une application, ainsi que la documentation à fournir aux élus et aux DSI/RSI des collectivités. Ces documents sont en cours de validation auprès de l'ANSSI.

La poursuite de nos travaux va consister à homologuer la première application du SICTIAM concernée, à savoir le tiers de télétransmission STELA.

Par la suite, il s'agira de poursuivre sur les autres applications concernées, mais aussi d'élargir à des prestations d'assistance auprès de nos adhérents pour les aider à mettre en place la démarche d'homologation de leurs propres systèmes d'information.

Afin de réaliser les futures homologations des autres applications du SICTIAM, je vous propose de constituer un comité d'homologation qui aura pour tâche de suivre l'ensemble des travaux nécessaires à l'homologation des différentes applications du SICTIAM et de proposer les décisions qui en découlent,

Je vous demande aussi de bien vouloir valider l'ensemble de la démarche réalisée, et de me donner toutes délégations pour la mise en place du comité d'homologation et la démarche d'homologation du système d'information du SICTIAM. »

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte

Pour extrait conforme,
Le Président,
Charles Ange GINESY

